



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le **27 MAI 2025**

ID : 057-245700695-20250514-C20250513\_01\_SI-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le treize mai à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Vice-Président en charge de la Mobilité et de la Coopération transfrontalière, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplaçant le Président,

Conformément à la délibération n° 10 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection de M. Roland BALCERZAK en tant que Vice-Président,

#### Etaient présents :

MM. Roland BALCERZAK, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Michel SCHMITT, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Bernard DORCHY, Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, MMES Emmanuelle DUBOURDIEU, Marie-Odile KRIEGER, Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<b><u>Absents avec procuration :</u></b> Bernard ZENNER	à	Bernard DORCHY
Guy KREMER	à	Maryse GROSSE
Hassan FADI	à	Hervé GROULT
Hervé PATAT	à	Céline CONTRERAS
Christopher PAQUET	à	David ROBINET
Joseph GHAMO,	à	Joseph BAUER
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

**Absents excusés :** Michel PAQUET, Rachel ZIROVNIK, Benoit STEINMETZ, Denis NOUSSE Bertrand ALESCH, Mauricette NENNIG, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE, Déborah LANGMAR, Joël IMMER.

**Date de la convocation :** 7 mai 2025

Nombre de membres en exercice : 51  
Nombre de membres présents : 33  
Nombre de votants : 40

**Secrétaire de séance :** Emmanuelle DUBOURDIEU



#### **1. Objet : Arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes de Cattenom et environs**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 229-26 du Code de l'Environnement rendant obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour les EPCI de plus de 20 000 habitants,

Vu les articles R. 229-51 à R. 229-56 du Code de l'Environnement précisant les modalités d'élaboration, de consultation, de mise en œuvre et d'évaluation du PCAET,

Vu la délibération n° 14 du Conseil communautaire en date du 10 octobre 2017 actant le lancement de l'élaboration du PCAET,

Considérant que le PCAET de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs constitue le socle de sa politique en matière de transition écologique et énergétique. Il s'agit d'une démarche de planification à la fois stratégique et opérationnelle, permettant de repenser l'ensemble des politiques publiques locales à l'aune des enjeux liés au climat, à la qualité de l'air et à la consommation énergétique. Ce plan vise à articuler les actions de lutte contre le changement climatique, à préserver la qualité de l'air, et à renforcer la résilience du territoire face aux impacts déjà visibles de ce changement.

Considérant le processus d'élaboration du PCAET qui s'est déroulé autour de nombreuses étapes de co-construction et de manière participative, notamment autour de 5 temps forts :

- 25 avril 2019 : priorisation des enjeux avec la Commission Environnement - Développement Durable,
- Mars - avril 2021 : consultation du public sur les enjeux stratégiques,
- 29 mars 2022 : 6 ateliers de travail pour réfléchir aux axes stratégiques avec les élus communautaires, communaux et le Conseil de Développement (CODEV),
- 7 et 8 novembre 2024 : 4 ateliers de travail consacrés à l'élaboration du plan d'actions en présence des agents de la CCCE, des membres du CODEV et de nombreux acteurs : la Région, la Chambre d'Agriculture, la SODEVAM (aménagement), l'AGAPE (urbanisme), GRDF, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le SYDELON (déchets), le CAUE57 (urbanisme et environnement), le CNPE (centrale EDF), le SCoTAT (urbanisme), le SMITU (transport)...
- 5 échanges individuels avec ATMO Grand Est, l'Office National des Forêts, le Centre National de la Propriétaire Forestière, la Chambre d'Agriculture et le CAUE pour affiner des thématiques spécifiques.

Considérant que le PCAET a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique, afin de garantir une bonne intégration des enjeux environnementaux et d'évaluer l'impact du plan d'actions sur l'environnement,

Considérant que le PCAET se compose de plusieurs documents, notamment :

- **Un diagnostic**

Sa réalisation a permis de dresser un état des lieux sur 6 sujets :

- Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse des possibilités de réduction de ces émissions.
- Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses perspectives de développement, en identifiant a minima les sols agricoles et les forêts, et en tenant compte des changements d'affectation des terres. Les potentiels de production et d'utilisation supplémentaire de biomasse à des fins non alimentaires sont également évalués, dans

L'objectif de valoriser les bénéfices potentiels en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en considérant à la fois les effets de séquestration et de substitution à des produits dont le cycle de vie est plus émetteur de tels gaz.

- Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci.
- La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux.
- Un état des lieux de la production d'énergies renouvelables sur le territoire, précisant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburant, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique.
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

- **Une stratégie**

Elle est élaborée en croisant le potentiel d'atténuation de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs aux objectifs nationaux et régionaux (SRADDET Grand Est).

Les objectifs fixés pour la CCCE aux horizons 2030 et 2050 sont les suivants :

		Objectifs PCAET	
		2030	2050
Réduction des émissions de GES (année de référence 1990)		- 31 %	- 69 %
Diminution de la consommation d'énergie finale (année de référence 2012)		- 15 %	- 39 %
Couverture de la consommation d'énergie finale par les ENR (année de référence 2012)		19 %	50 %
Réduction des polluants atmosphériques (année de référence 2005)	SO <sub>2</sub>	- 93 %	- 97 %
	NO <sub>x</sub>	- 80 %	- 89 %
	NH <sub>3</sub>	- 14 %	- 23 %
	PM <sub>2,5</sub>	- 59 %	- 85 %
	COVNM	- 56 %	- 76 %

- **Un plan d'actions**

Etabli pour une durée de six ans, il vise à contribuer à l'atteinte des cibles fixées. Il se compose de 38 actions réparties en 8 axes :

<b>AXE I COMMUNIQUER / SENSIBILISER / ACCOMPAGNER</b>	FA 1.1	Cibler des référents pour accompagner les entreprises et les exploitations agricoles dans leur volonté de sobriété énergétique et de consommation responsable
	FA 1.2	Valoriser les entreprises et les exploitations agricoles qui s'engagent dans les thématiques du développement durable
	FA 1.3	Promouvoir les produits locaux
	FA 1.4	Poursuivre la sensibilisation au gaspillage alimentaire
	FA 1.5	Mieux conseiller et sensibiliser aux thématiques du développement durable
	FA 1.6	Informier sur la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire

<b>AXE II SE FORMER / TRANSMETTRE</b>	FA 2.1	Former les agents aux techniques de gestion différenciée des espaces verts dans le cadre de la permaculture, et mettre en place des panneaux éducatifs
	FA 2.2	Modifier les habitudes alimentaires en faveur d'une alimentation de qualité
	FA 2.3	Allouer un budget à la formation des élus et des agents sur les thématiques du développement durable
	FA 2.4	Faire de la Maison de la Nature et du Tourisme un lieu d'échange et de partage autour des thématiques de la géologie, de l'environnement et du tourisme

<b>AXE III PLANIFIER / ETUDIER</b>	FA 3.1	Étudier la possibilité d'étendre les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale
	FA 3.2	Prendre en compte dans les documents d'urbanisme (élaboration d'un PLUI ou modification des documents existants) les thématiques du CAE
	FA 3.3	Suivre et animer le PCAET, et faire le lien avec les services et les partenaires pilotes/acteurs d'actions
	FA 3.4	Mettre en place un contrat bois-énergie avec l'ONF

<b>AXE IV RENOVER / CONSTRUIRE</b>	FA 4.1	Encourager les bilans énergétiques des bâtiments et des installations pour les entreprises, et viser des rénovations
	FA 4.2	Améliorer la décarbonation des énergies, viser le zéro recours aux énergies fossiles et développer les énergies renouvelables (ENR)
	FA 4.3	Mettre en place le PACTE France Rénov' pour encourager les rénovations énergétiques et lutter contre la précarité énergétique
	FA 4.4	Poursuivre et étendre les aides financières concernant les équipements utilisant les ENR ou permettant la récupération d'énergie ou d'eau
	FA 4.5	Accompagner les habitants dans la réalisation de leurs projets de rénovation énergétique

<b>AXE V SE DEPLACER</b>	FA 5.1	Encourager les véhicules à énergies alternatives
	FA 5.2	Se mobiliser en interne
	FA 5.3	Proposer des alternatives à l'autosolisme et limiter l'usage de la voiture individuelle
	FA 5.4	Encourager la pratique du vélo

<b>AXE VI PRESERVER / LIMITER</b>	FA 6.1	Préserver les ressources en eau
	FA 6.2	Poursuivre la mobilisation autour des déchets
	FA 6.3	Préserver les espaces naturels, la biodiversité locale et limiter les risques d'inondation
	FA 6.4	Agir pour les forêts, en particulier pour les forêts privées

<b>AXE VII VIVRE ENSEMBLE</b>	FA 7.1	Créer un Repair Café
	FA 7.2	Améliorer et intensifier l'opération Recytroc
	FA 7.3	Impliquer les habitants dans les projets de permaculture
	FA 7.4	Encourager les initiatives privées pour développer les ENR
	FA 7.5	Poursuivre les animations respectueuses de l'environnement

<b>AXE VIII DEVENIR EXEMPLAIRE</b>	FA 8.1	Acheter durable
	FA 8.2	Mettre en place un suivi et une stratégie énergétique pour tous les bâtiments intercommunaux afin de limiter les consommations d'énergie
	FA 8.3	Réaliser un Schéma Directeur Immobilier
	FA 8.4	Accélérer le verdissement et la désimperméabilisation des espaces
	FA 8.5	Faire de l'extension du siège de la CCCE une construction exemplaire
	FA 8.6	Poursuivre les aides financières aux communes dans le cadre des économies d'énergie

- **Un dispositif de suivi**

Il est mis en place pour accompagner le déploiement du PCAET sur la période 2026-2031, à l'aide de tableaux de bord élaborés pour chaque action, en lien avec les acteurs concernés. Ce suivi permettra d'évaluer l'avancement des actions ainsi que le degré d'atteinte des objectifs fixés. Une évaluation à mi-parcours du PCAET sera réalisée en 2028.

Considérant que les étapes à venir, avant l'adoption définitive du projet, sont la transmission du projet de PCAET au préfet de Région et au président du conseil régional pour avis ainsi que, accompagné de son évaluation environnementale stratégique, à l'Autorité environnementale pour avis. À la suite de ces avis, le projet de PCAET fera l'objet d'une consultation du public par voie électronique. À l'issue de ces procédures, le PCAET, éventuellement modifié, pourra être adopté en Conseil communautaire.

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Environnement et Développement durable » en date du 31 mars 2025,**

**Il est demandé au Conseil communautaire :**

- d'arrêter le projet de Plan Climat Air Energie Territorial tel qu'annexé,
- d'autoriser le Président à solliciter l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 40  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 14 mai 2025

Le Vice-Président

Roland BALCERZAK

